



# PROJET SOCIO-EDUCATIF ET SOCIO-ANDRAGOGIQUE

Version 2026

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
Contexte de révision.....	2
Finalité du document.....	3
Articulation avec les documents cadres du CPV .....	3
<b>Identité, mission et valeurs du CPV</b> .....	<b>4</b>
Identité.....	4
Mission.....	4
Valeurs fondatrices .....	5
<b>Cadre de référence et fondements</b> .....	<b>5</b>
<b>Vision</b> .....	<b>6</b>
Mission éducative .....	6
Principes pédagogiques et andragogique .....	6
<b>Publics concernés par le projet socio-éducatif et socio-andragogique</b> .....	<b>7</b>
Enfants .....	7
Adolescent-es.....	8
Enfants à besoins éducatifs particuliers .....	8
Moniteur·trices et équipes encadrantes .....	8
Familles .....	8
Institutions et partenaires éducatifs .....	8
<b>Objectifs éducatifs et mise en œuvre pédagogique et andragogique</b> .....	<b>8</b>
Développer l'autonomie et la confiance en soi .....	9
Faire vivre la coopération et la vie collective .....	9
Garantir la sécurité affective et protéger l'intégrité .....	10
Promouvoir la mixité, l'inclusion et l'égalité .....	10
Renforcer le lien à la nature et la responsabilité écologique.....	10
Encourager l'expression, la créativité et la joie de jouer.....	11
Gérer les conflits et accompagner les émotions.....	11
<b>Organisation de l'encadrement et de la formation</b> .....	<b>11</b>
Structure de l'encadrement .....	11
Le Parcours Interne Moniteur·trices (PIM) .....	12
La formation continue et la supervision .....	12
Les valeurs formatives du monitorat .....	13
La reconnaissance et la valorisation.....	13
<b>Prévention, protection et gestion des situations sensibles</b> .....	<b>13</b>
Principes de base .....	14
Prévention et formation .....	14
Dispositif de signalement confidentiel .....	14
Gestion des situations sensibles.....	14
La gestion des fautes et des sanctions .....	15
Amélioration continue et gestion des risques .....	15



<b>Perspectives 2026-2028</b> .....	<b>15</b>
Rallumer la magie des camps .....	16
Consolider le monitorat et le centre de formation, et renforcer le rayonnement du CPV.....	16
Renforcer l’accessibilité et l’inclusion .....	16
Renforcer la gouvernance participative et la cohésion interne .....	17
Développer une écologie éducative cohérente .....	17
<b>Documents associés</b> .....	<b>17</b>
<b>Validité du document</b> .....	<b>17</b>

## Préambule

Le présent Projet socio-éducatif et socio-andragogique du Centre Protestant de Vacances (CPV) expose les fondements, les intentions et les principes pédagogiques qui orientent l’ensemble des activités de l’association dans ses deux missions complémentaires :

- l’accueil, l’accompagnement et l’éducation des enfants et des adolescent·es au sein des séjours et centres aérés (pôle enfance),
- la formation, l’encadrement et le développement des jeunes adultes moniteur·trices engagés dans la mise en œuvre des séjours (pôle monitorat).

Parce que la qualité éducative des camps repose autant sur l’expérience vécue par les enfants que sur la formation et la posture des équipes qui les accompagnent, le CPV réunit dans ce document les deux dimensions de son action : la pédagogie socio-éducatif et la pédagogie socio-andragogique.

Cette approche intégrée permet d’assurer la cohérence du dispositif, la lisibilité de la mission du CPV et l’alignement entre les objectifs éducatifs et les parcours de formation.

Ce projet constitue la référence commune à toutes les personnes impliquées dans la préparation, la conduite et l’évaluation des séjours – collaborateur·trices, formateur·trices, moniteur·trices, responsables de pôles et membres du Comité. Il garantit la cohérence, la continuité et la qualité éducative des actions menées auprès des publics accueillis.

Enfin, ce document précise la manière dont le CPV met en œuvre ses valeurs, ses objectifs et ses responsabilités dans ses pratiques de terrain, en cohérence avec l’ensemble de ses documents cadres institutionnels. Il est conçu comme un outil d’orientation stratégique et pédagogique pour l’ensemble de la communauté éducative du CPV.

### Contexte de révision

Le présent projet remplace la version adoptée en 2018. Valable pour la période 2026-2028, il intègre les évolutions récentes du CPV et du contexte éducatif.

Depuis 2018, plusieurs évolutions majeures justifient cette révision. Les besoins des enfants et des adolescent·es ont changé, avec une attention accrue portée à la sécurité affective, à l’inclusion et à la participation. Les pratiques pédagogiques se sont elles aussi transformées pour mieux tenir compte de la diversité des profils, des rythmes et des modes d’apprentissage.



Parallèlement, les exigences légales et institutionnelles se sont renforcées en matière de protection de l'intégrité, de prévention des abus et d'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers. Enfin, le monitoring a été officiellement intégré aux statuts du CPV lors de leur révision en 2023, reconnaissant la formation et l'accompagnement des moniteur·trices comme une mission fondamentale au même titre que l'organisation des séjours.

Cette révision s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue du CPV et dans le respect des exigences de la Charte genevoise pour la qualité dans les organismes de vacances, du label eduQua et des partenaires cantonaux et communaux. Elle vise à disposer d'un cadre unifié, clair et cohérent pour l'ensemble des actions éducatives et formatives du CPV.

### **Finalité du document**

Le présent projet socio-éducatif et socio-andragogique définit les valeurs, les objectifs et les orientations qui guident l'action du CPV auprès des enfants et des jeunes adultes moniteur·trices.

Il vise à assurer la cohérence des pratiques éducatives et formatives, à clarifier le cadre de référence pour l'ensemble des équipes, et à rendre visibles les engagements du CPV auprès des familles, des partenaires et des autorités.

Il constitue enfin un support commun pour la formation, la prévention, l'évaluation et l'amélioration continue de la qualité au sein de l'association.

### **Articulation avec les documents cadres du CPV**

L'action du CPV repose sur un ensemble de documents cadres complémentaires qui structurent sa gouvernance, son identité éducative et andragogique, ainsi que ses pratiques professionnelles.

#### **1) Les Statuts**

Document fondateur de l'association, ils définissent son identité, ses buts, ses missions, notamment l'accueil d'enfants et de jeunes ainsi que la formation des moniteur·trices, et ses valeurs fondamentales.

#### **2) Le Projet institutionnel**

Il fixe les orientations globales, la gouvernance, les objectifs stratégiques et les principes de fonctionnement de l'association.

#### **3) Le Projet socio-éducatif et socio-andragogique (présent document)**

Il décrit les finalités, les objectifs et les pratiques éducatives liées à l'accueil des enfants et des adolescent·es dans les séjours et centres aérés.

Il formalise également les principes andragogiques relatifs à la formation, à l'accompagnement et à la montée en compétences des moniteur·trices.

#### **4) Les Directives internes**

Elles précisent les règles, procédures et protocoles applicables au quotidien : protection de l'intégrité, inclusion, sécurité, gestion financière, gouvernance éthique, communication, gestion des risques et utilisation des ressources.



## 5) Le Guide des moniteur-trices et le Projet organisationnel de séjour (documents opérationnels)

Le *Guide des moniteur-trices* synthétise et vulgarise les éléments essentiels des documents cadres du CPV pour les rendre directement mobilisables sur le terrain. Rédigé dans un langage clair, il favorise l'appropriation du cadre éducatif, la cohérence des pratiques et le respect des principes de protection.

Le *Projet organisationnel de séjour*, élaboré collectivement par chaque équipe, traduit ces repères en un plan d'action concret adapté au camp concerné : organisation de la vie quotidienne, répartition des responsabilités, inclusion, prévention, communication et gestion des imprévus.

Ensemble, ces deux outils opérationnels assurent la continuité entre le cadre institutionnel et la pratique de terrain. Ils garantissent des séjours cohérents, sécurisés et inclusifs, au service du bien-être des enfants, des adolescent·es et des équipes.

## Identité, mission et valeurs du CPV

### Identité

Le Centre Protestant de Vacances (CPV) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Fondé sous les auspices de l'Église protestante et du Centre Social Protestant, il inscrit aujourd'hui son action dans une approche pleinement laïque, humaniste et inclusive.

Le CPV organise des séjours de vacances pour les enfants et les adolescent·es, et forme parallèlement des jeunes adultes moniteur-trices qui s'engagent dans l'encadrement éducatif. Cette double mission fait du CPV un acteur socio-éducatif et socio-andragogique unique, ancré dans une longue tradition d'ouverture, de solidarité et de participation.

Engagé pour l'accessibilité, le CPV accueille des familles issues de milieux variés et veille à ce que ses activités soient financièrement et socialement accessibles. Il affirme que le droit aux loisirs, au jeu et à la rencontre constitue un droit fondamental de l'enfant, et que l'expérience collective vécue en camp représente un puissant espace d'apprentissage, d'émancipation et de construction de soi.

Les séjours sont conçus comme des environnements de vie où chacun·e peut trouver sa place, expérimenter, exercer des responsabilités et développer ses compétences relationnelles, sociales et créatives. Le monitorat constitue quant à lui un espace d'apprentissage citoyen, encourageant la prise de responsabilité, la coopération et la compréhension du vivre-ensemble.

### Mission

La mission du CPV est double et complémentaire :

- **Offrir aux enfants et aux adolescent·es des expériences de vacances éducatives, sécurisantes et porteuses de sens**, favorisant l'autonomie, la coopération, l'expression personnelle et la participation à la vie collective.



- **Former, accompagner et soutenir les jeunes adultes moniteur-trices** afin qu'ils et elles puissent exercer leur rôle éducatif avec discernement, bienveillance et professionnalisme, et développer leurs propres compétences sociales, relationnelles et citoyennes.

Cette mission englobe également une responsabilité forte de **prévention et de protection**, visant à garantir l'intégrité physique, psychique et sexuelle des personnes accueillies, ainsi qu'une culture de l'écoute, du respect et de la vigilance partagée.

### Valeurs fondatrices

Les valeurs inscrites dans les statuts du CPV constituent le socle de toutes ses actions éducatives, formatives et organisationnelles. Elles définissent l'esprit dans lequel l'association conçoit la vie de camp, l'encadrement et la formation des moniteur-trices.

- **Le respect des personnes, l'égalité et la non-discrimination**, sans distinction d'origine, de culture, de religion, de genre, d'orientation sexuelle, de capacités ou de situation sociale.
- **La collectivité, la participation et le partage**, qui structurent la vie de camp et encouragent la coopération, la coresponsabilité et la solidarité.
- **Le développement personnel, l'autonomisation et la confiance mutuelle**, permettant à chacun-e d'expérimenter, d'oser, de se découvrir et de grandir dans un cadre sécurisant.
- **Le respect de la nature et l'usage responsable des ressources**, à travers des pratiques sobres, conscientes et attentives à l'impact écologique des séjours.
- **La mixité**, entendue comme la rencontre et la cohabitation de genres, de milieux sociaux, de cultures, de capacités et d'expériences de vie variées, favorisant l'ouverture, le respect mutuel et l'apprentissage du vivre-ensemble.
- **L'ouverture à toutes les origines, identités et cultures**, dans une perspective d'inclusion, de dialogue et d'enrichissement partagé.

### Cadre de référence et fondements

Le projet socio-éducatif et socio-andragogique du CPV s'inscrit dans un ensemble de références légales, éthiques et institutionnelles qui encadrent à la fois l'accueil des enfants et adolescent-es et la formation des moniteur-trices. Ces fondements définissent la portée, les responsabilités et les exigences de qualité auxquelles le CPV se conforme.

Le CPV se réfère à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à la Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires (LEEJ) et à la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) du Canton de Genève. Il répond aux exigences de la Charte genevoise pour la qualité dans les organismes de vacances, du label eduQua:2021 pour son système de management, et s'inscrit dans les lignes directrices de la norme ISO 31000:2018 en matière de gestion du risque.



Ces références garantissent la sécurité, la protection de l'intégrité, la qualité pédagogique, l'inclusion, la participation et le bien-être des personnes accueillies et formées. Elles assurent également la cohérence entre les missions du CPV et les valeurs inscrites dans ses statuts, qui constituent la base de son identité éducative et andragogique.

## Vision

Le CPV aspire à offrir des expériences de vacances et de formation qui soient de véritables espaces d'apprentissage de la vie, où chacun·e peut se découvrir, expérimenter, coopérer et grandir dans un climat de respect, de confiance et de simplicité.

Les séjours sont conçus comme des lieux de socialisation, d'exploration et de responsabilités partagées. Enfants, adolescent·es et jeunes adultes y développent leurs compétences relationnelles, sociales et créatives en apprenant à vivre ensemble.

Cette vision s'inscrit dans une approche humaniste et durable. Le CPV accompagne les jeunes générations, qu'elles soient participantes ou moniteur·trices, vers une citoyenneté consciente, solidaire et attentive au vivant, capable de contribuer à une société plus juste et plus inclusive.

Le fonctionnement interne du CPV repose également sur une gouvernance participative inspirée des modèles de gouvernance évolutive. Cette démarche s'appuie sur la confiance, la transparence, la consultation et la coresponsabilité. Elle reconnaît que chaque personne détient une part de l'intelligence collective et peut contribuer utilement aux décisions de l'association, garantissant ainsi une cohérence forte entre les valeurs éducatives du CPV et la manière dont il s'organise au quotidien.

## Mission éducative

La mission éducative du CPV est de créer des environnements de vie collectifs qui favorisent l'autonomie, la coopération, l'expression personnelle et la sécurité affective. Chaque séjour est conçu comme une expérience d'éducation informelle, complémentaire à l'école et à la famille, où les valeurs de respect, d'ouverture et d'équité sont transmises à travers la vie quotidienne, les activités et les relations humaines.

Le CPV assume également une responsabilité de prévention et de protection, en veillant à l'intégrité physique, psychique et sexuelle des enfants et adolescent·es, et en cultivant une culture de l'écoute, de la vigilance partagée et du dialogue.

En parallèle, l'association forme et accompagne les moniteur·trices afin qu'ils et elles puissent exercer leur rôle éducatif avec discernement, bienveillance et professionnalisme. La formation interne vise à développer les compétences nécessaires pour assurer un encadrement sécurisant, inclusif et cohérent avec les valeurs du CPV, tout en soutenant la croissance personnelle et citoyenne des jeunes adultes engagés dans le monitorat.

## Principes pédagogiques et andragogique

Les principes pédagogiques et andragogiques du CPV traduisent ses valeurs en pratiques concrètes. Ils orientent autant l'accompagnement des enfants et des adolescent·es que la formation et le développement des moniteur·trices, dans une logique d'apprentissage par l'expérience, de participation active et de relation de confiance.



**La pédagogie active** place les enfants et les jeunes au centre du processus éducatif. Ils et elles apprennent en expérimentant, en agissant et en prenant part à la vie collective, dans un cadre qui encourage la prise d'initiative, l'essai et la réflexion.

**La coéducation** reconnaît la complémentarité des rôles entre les familles, les équipes éducatives et l'institution. Elle repose sur une communication ouverte et respectueuse, au service du bien-être des enfants et de la cohérence éducative.

**La sécurité affective** constitue la base de tout apprentissage. Le cadre de vie, les règles et la posture éducative visent à créer un environnement stable, rassurant et prévisible, propice au développement personnel comme à la relation aux autres.

**La participation** est encouragée à travers l'expression des points de vue, la construction collective des règles, la prise de responsabilités et la coresponsabilité dans la vie du séjour. Elle permet à chacun·e de se sentir acteur·trice de l'expérience collective.

**La pédagogie inclusive** reconnaît la diversité des besoins, des capacités, des identités et des rythmes d'apprentissage. Elle vise à garantir la participation réelle de chaque enfant et adolescent·e, en adaptant les activités, le cadre et la communication lorsque cela est nécessaire.

**La dimension écologique** traverse l'ensemble du dispositif éducatif. Elle invite à une relation respectueuse avec la nature, à une consommation raisonnée et à la conscience de notre interdépendance avec le vivant.

Ces principes constituent la boussole pédagogique et andragogique du CPV. Ils orientent la conception des séjours, la posture des équipes, la formation des moniteur·trices et l'ensemble des décisions éducatives, et préparent la mise en œuvre des objectifs détaillés dans la section suivante.

## Publics concernés par le projet socio-éducatif et socio-andragogique

Le projet socio-éducatif et socio-andragogique du CPV s'adresse à une communauté éducative plurielle réunissant enfants, adolescent·es, jeunes adultes moniteur·trices, familles, collaborateur·trices et institutions partenaires.

Chacun·e occupe une place spécifique dans le dispositif et contribue, à son niveau, à faire des séjours un espace de vie collective, d'apprentissage, d'inclusion et d'épanouissement.

### Enfants

Les enfants constituent le cœur historique de l'action du CPV. Les séjours leur offrent un espace de découverte et d'expérimentation où ils et elles apprennent à vivre en groupe, à coopérer et à développer leur autonomie.

Les équipes adaptent les activités, les rythmes et les responsabilités à l'âge et aux besoins de chacun·e, afin de garantir un cadre sécurisant, créatif et stimulant.



### **Adolescent·es**

Les séjours destinés aux adolescent·es sont conçus comme des espaces d'émancipation, de socialisation et de construction identitaire.

Les équipes accompagnent cette période de transition avec souplesse et clarté, en valorisant le dialogue, la prise d'initiative, la coresponsabilité et la gestion réfléchie des relations interpersonnelles, y compris dans le cadre nocturne.

### **Enfants à besoins éducatifs particuliers**

Le CPV s'engage à accueillir, lorsque les conditions le permettent, des enfants et adolescent·es présentant des besoins éducatifs particuliers.

L'approche inclusive vise la participation pleine et entière de chacun·e à la vie collective, en collaboration avec les familles et, si nécessaire, les professionnel·les du réseau spécialisé.

### **Moniteur·trices et équipes encadrantes**

Les moniteur·trices sont à la fois un public formé par le CPV et des acteur·trices éducatifs essentiels à la mise en œuvre du projet.

Ils et elles développent leurs compétences éducatives, relationnelles et organisationnelles à travers le *Parcours Interne Moniteur·trices (PIM)*, soutenu par les formateur·trices et les collaborateur·trices professionnel·les.

Le monitorat constitue ainsi un espace d'apprentissage citoyen, de responsabilisation et de développement personnel durable.

### **Familles**

Les familles sont des partenaires éducatifs à part entière. Le CPV veille à instaurer une relation de confiance basée sur le dialogue, la transparence et la coopération, afin de garantir la continuité éducative et le bien-être des enfants.

### **Institutions et partenaires éducatifs**

Le CPV collabore avec des institutions publiques ou associatives impliquées dans l'accompagnement d'enfants ou d'adolescent·es.

Ces partenariats reposent sur des échanges préparatoires, des transmissions adaptées et des bilans partagés, dans le respect du cadre légal et de la confidentialité. Ils renforcent la cohérence des accompagnements et s'inscrivent dans la mission sociale et éducative du CPV.

## **Objectifs éducatifs et mise en œuvre pédagogique et andragogique**

L'action éducative et andragogique du CPV repose sur un ensemble d'objectifs qui définissent ce que l'association vise à développer chez les enfants et les adolescent·es, mais aussi chez les jeunes adultes moniteur·trices.



Ces objectifs sont mis en œuvre à travers des pratiques pédagogiques et formatives cohérentes avec les valeurs du CPV et le Parcours Interne Moniteur·trices (PIM). Ils concrétisent la vision du CPV : offrir un espace simple, joyeux, collectif et sécurisant, où chacun·e, enfant comme moniteur·trice, peut rire, jouer, explorer, apprendre et grandir.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif, les objectifs éducatifs et andragogiques présentés dans les sections suivantes déclinent cette mission en orientations opérationnelles adaptées aux réalités du terrain et aux besoins des publics accueillis et formés.

### **Développer l'autonomie et la confiance en soi**

#### *Objectif*

Permettre à chaque enfant, adolescent·e et moniteur·trice de prendre progressivement des initiatives, de se découvrir capable et de renforcer la confiance en soi.

#### *Mise en œuvre*

- Proposer des responsabilités adaptées à l'âge et au rôle de chacun·e.
- Encourager les initiatives et valoriser les essais, y compris lorsqu'ils ne réussissent pas.
- Formuler des consignes claires laissant une marge de choix.
- Adopter une posture d'accompagnement qui guide sans faire à la place.
- Reconnaître l'erreur comme une étape normale de l'apprentissage, tant pour les enfants que pour les moniteur·trices.

### **Faire vivre la coopération et la vie collective**

#### *Objectif*

Renforcer le sens du collectif, de la solidarité et de la coresponsabilité dans la vie du camp, pour les enfants comme pour les équipes d'encadrement.

#### *Mise en œuvre*

- Construire une charte de camp avec les enfants, adolescent·es et moniteur·trices.
- Organiser les tâches quotidiennes sur la coopération plutôt que la compétition.
- Favoriser des projets collectifs impliquant tous les publics.
- Utiliser des temps de régulation (cercles, agoras) pour encourager l'écoute et l'expression.
- Soutenir les moniteur·trices dans l'apprentissage du travail d'équipe et de la coopération éducative.



## **Garantir la sécurité affective et protéger l'intégrité**

### *Objectif*

Assurer un cadre stable, bienveillant et protecteur pour tous·tes, en garantissant l'intégrité physique, psychique et sexuelle des enfants et en soutenant les moniteur·trices dans leur posture professionnelle.

### *Mise en œuvre*

- Appliquer systématiquement les protocoles et directives de protection du CPV.
- Adopter une posture adulte cohérente, calme et respectueuse.
- Veiller à des règles claires concernant l'intimité, les interactions et la gestion des espaces.
- Être attentif·ve aux signes de mal-être et les signaler immédiatement.
- Utiliser le dispositif Trusty pour tout élément préoccupant.
- Former les moniteur·trices à la prévention des abus, à la gestion de crise et à la communication professionnelle.

## **Promouvoir la mixité, l'inclusion et l'égalité**

### *Objectif*

Faire vivre une mixité et une inclusion respectueuses, fondées sur l'égalité, pour les enfants, les adolescent·es et les moniteur·trices.

### *Mise en œuvre*

- Adopter une posture d'écoute et de respect envers toutes les identités.
- Adapter les activités et consignes pour garantir la participation de chacun·e.
- Soutenir les enfants à besoins particuliers par des aménagements simples.
- Lutter contre les exclusions, moqueries et stéréotypes.
- Encadrer la mixité nocturne avec clarté, dialogue et consentement.
- Former les moniteur·trices à la diversité, aux biais implicites et à l'inclusion.

## **Renforcer le lien à la nature et la responsabilité écologique**

### *Objectif*

Stimuler une relation simple, humble et respectueuse avec la nature chez tous les publics du CPV.

### *Mise en œuvre*

- Favoriser les activités en plein air et l'exploration du vivant.
- Encourager des gestes durables (tri, sobriété, alimentation).
- Expliquer les enjeux écologiques de manière adaptée à l'âge.
- Réduire le bruit, le gaspillage et l'impact sur les lieux.
- Former les moniteur·trices aux pratiques écologiques cohérentes avec l'esprit des camps.



## Encourager l'expression, la créativité et la joie de jouer

### Objectif

Soutenir l'expression personnelle, la créativité et la joie simple de jouer ensemble, au cœur de la "magie des camps".

### Mise en œuvre

- Proposer des activités artistiques, corporelles et imaginatives.
- Prévoir des temps libres encadrés favorisant le jeu spontané.
- Organiser des veillées, chants, contes et traditions de camp.
- Favoriser des jeux coopératifs plutôt que compétitifs.
- Soutenir les moniteur·trices dans la création d'activités simples, inclusives et adaptées.

## Gérer les conflits et accompagner les émotions

### Objectif

Accompagner les enfants et les moniteur·trices dans la compréhension et la gestion des émotions, des tensions et des conflits.

### Mise en œuvre

- Utiliser la communication non violente et des médiations adaptées.
- Encourager l'expression des émotions dans des espaces sécurisés.
- Réagir de manière calme, claire et graduée.
- Proposer des alternatives constructives plutôt que des punitions.
- Former les moniteur·trices aux outils de gestion émotionnelle et de régulation de groupe.

## Organisation de l'encadrement et de la formation

Le CPV fonde la qualité de ses séjours et de son dispositif formatif sur la compétence, la cohésion et l'engagement de ses équipes éducatives.

L'organisation de l'encadrement repose sur un modèle articulé entre accompagnement professionnel, formation continue et apprentissage en situation, garantissant la sécurité, la qualité pédagogique et la transmission des valeurs de l'association.

### Structure de l'encadrement

Chaque séjour est encadré par une équipe composée d'un·e responsable de camp et de plusieurs moniteur·trices bénévoles, soutenus par les collaborateur·trices professionnel·les du CPV.

Les **responsables** assument la coordination générale, la gestion du projet pédagogique et la communication avec la direction.

Les **moniteur·trices**, sous leur supervision, prennent part activement à l'encadrement de la vie quotidienne, des activités, de la dynamique de groupe et de la sécurité affective des enfants et adolescent·es. Leur rôle inclut également un apprentissage progressif des compétences éducatives, relationnelles et organisationnelles.



Les **collaborateur·trices professionnel·les** assurent une présence constante, via la permanence d'urgence éducative et logistique, ainsi qu'un accompagnement sur rendez-vous hors période de séjours. Ils et elles garantissent la cohérence institutionnelle, le soutien des équipes et la gestion des situations sensibles.

Cette structure favorise la circulation de l'information, la coresponsabilité et l'articulation entre dimension éducative et dimension formative.

### **Le Parcours Interne Moniteur·trices (PIM)**

Le Parcours Interne Moniteur·trices (PIM) est le dispositif central de formation et d'accompagnement du CPV. Il soutient le développement des jeunes adultes engagés dans l'encadrement, en articulant exigences légales, valeurs institutionnelles et besoins des équipes de terrain.

Il s'adresse à des jeunes de 18 à 28 ans, avec ou sans expérience préalable, souhaitant s'impliquer dans un environnement éducatif exigeant, sécurisant et bienveillant.

Le PIM comprend sept étapes successives constituant un continuum d'apprentissage :

1. **Accueil et pré-validation** : séances d'information, entretiens et présentation du cadre du CPV.
2. **Constitution du dossier administratif et vérification des conformités** : casiers judiciaires, documents légaux et validation du profil.
3. **Formation de base et engagement** : week-end de formation initiale portant sur la posture éducative, la sécurité, la communication, la dynamique de groupe et la prévention des abus.
4. **Expériences immersives et évaluations continues** : participation à un ou plusieurs séjours, observation, accompagnement et évaluation formative.
5. **Formations continues et évolutions internes** : modules thématiques, ateliers pour responsables, formations spécialisées.
6. **Fidélisation et engagement associatif** : participation à la vie du CPV, renforcement du sentiment d'appartenance.
7. **Accompagnement au départ et valorisation du parcours** : bilan individuel, attestation de compétences et soutien à l'insertion professionnelle.

Ce dispositif est appuyé par des procédures administratives et des outils numériques garantissant la traçabilité, la conformité et la cohérence du parcours formatif.

### **La formation continue et la supervision**

La formation est conçue comme un processus continu, indissociable de l'expérience de terrain.

Les moniteur·trices bénéficient d'un accompagnement régulier assuré par les formateur·trices et les collaborateur·trices professionnel·les.

Des espaces de supervision sont organisés avant, pendant et après les séjours : préparation, suivi en cours de camp, bilans collectifs et évaluations individuelles.



Ces temps permettent de renforcer les compétences éducatives et relationnelles, de prévenir les risques d'épuisement, de soutenir la cohérence des pratiques et d'ajuster les postures professionnelles.

Les retours d'expérience alimentent également la mise à jour des outils internes, l'amélioration continue du PIM et l'évolution du dispositif éducatif global.

### **Les valeurs formatives du monitorat**

Le monitorat constitue un espace d'apprentissage unique, où les jeunes adultes expérimentent la responsabilité, la coopération, la gestion de groupe et le leadership bienveillant.

Ils et elles développent des compétences transférables telles que la communication, l'écoute, la créativité, la gestion des émotions, la prise de décision et l'esprit d'équipe.

L'engagement bénévole s'inscrit ici comme une expérience citoyenne forte : il forme des adultes capables de s'impliquer dans la société avec solidarité, discernement et esprit critique.

### **La reconnaissance et la valorisation**

À l'issue du parcours, chaque moniteur·trice reçoit une attestation de formation évaluant les compétences acquises et l'adhésion aux valeurs du CPV.

Cette reconnaissance institutionnelle valorise le monitorat comme une expérience préprofessionnelle significative et mobilisable dans les démarches de formation, d'insertion ou de validation de compétences.

Ainsi, le CPV inscrit son action dans une logique d'émancipation et de développement durable des jeunes adultes, en leur offrant un cadre formatif exigeant, soutenant et profondément humain.

## **Prévention, protection et gestion des situations sensibles**

La protection de l'intégrité physique, psychique, sexuelle et morale des enfants, des adolescent·es et des adultes encadrant·es constitue un pilier fondamental du projet socio-éducatif et socio-andragogique du CPV. Elle repose sur une culture institutionnelle de vigilance, de bienveillance et de responsabilité partagée, soutenue par un dispositif structuré de prévention, de signalement et de gestion des situations sensibles.

Le CPV adopte un principe de tolérance zéro envers toute forme de violence, d'abus, de négligence, de harcèlement ou de discrimination. Cette position s'inscrit dans le cadre légal fédéral et cantonal, dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et dans les exigences des dispositifs de surveillance et de qualité.

Chaque membre de l'équipe (moniteur·trice, responsable ou collaborateur·trice professionnel·le) est tenu·e de protéger l'intégrité des participant·es, d'adopter une posture éducative exemplaire et de signaler sans délai toute situation préoccupante.



### Principes de base

La protection de l'intégrité inclut la sécurité physique, émotionnelle et relationnelle, ainsi que le respect de la dignité, de l'identité et du vécu de chaque personne accueillie ou engagée dans un séjour ou une formation.

Le CPV veille également au respect strict de la neutralité religieuse et de la liberté de conscience dans toutes ses activités. Il garantit un cadre laïque, non prosélyte et respectueux des convictions individuelles, afin de préserver un environnement éducatif inclusif, sécurisant et ouvert.

### Prévention et formation

La prévention est intégrée au Parcours Interne Moniteur-trices (PIM) ainsi qu'à la formation continue des équipes. Les modules de formation abordent la posture éducative, la gestion de l'intimité et des émotions, l'identification des signaux de mal-être, la communication non violente, la régulation des conflits et la distinction entre proximité bienveillante et comportements inappropriés.

Ces apprentissages visent à renforcer la capacité des équipes à adopter une posture professionnelle claire, sécurisante et cohérente avec les valeurs du CPV.

### Dispositif de signalement confidentiel

Le CPV dispose d'un dispositif de signalement interne, sécurisé et confidentiel, permettant à toute personne impliquée (participant·e, famille, moniteur·trice, collaborateur·trice, partenaire) d'alerter en cas de violence, d'abus, de harcèlement ou de comportement inapproprié.

Les signalements peuvent être effectués de manière nominative ou anonyme, à tout moment, y compris en dehors des séjours. Chaque signalement déclenche une procédure formelle d'examen coordonnée par la direction et les référent·es désigné·es, dans le respect de la confidentialité et des obligations légales.

### Gestion des situations sensibles

Lorsqu'un incident survient, le CPV applique une démarche graduée centrée sur la protection immédiate de la personne concernée, l'analyse des faits et la prévention de tout nouveau risque.

La gestion comprend :

1. **Sécurisation immédiate** : protection de la personne concernée, isolement de la situation, information de la hiérarchie.
2. **Transmission** : communication rapide à la direction et au dispositif de signalement.
3. **Évaluation** : analyse de la situation, décision des mesures (accompagnement, sanction, contact avec les autorités).
4. **Suivi** : accompagnement des personnes impliquées et ajustement du cadre.
5. **Traçabilité** : enregistrement confidentiel conforme aux exigences légales.

Le CPV garantit une démarche proportionnée, transparente et respectueuse des personnes, et veille à ce qu'aucune situation ne reste sans suite.



### La gestion des fautes et des sanctions

Le CPV distingue les fautes simples (manquements éducatifs, non-respect des consignes, comportements contraires aux valeurs) des fautes graves (violence, abus, mise en danger, harcèlement, atteinte à la réputation de l'association).

- A. Les **fautes simples** entraînent un entretien, un accompagnement ou un avertissement.
- B. Les **fautes graves** impliquent l'arrêt immédiat de la collaboration et, si nécessaire, une transmission aux autorités compétentes.

Ces éléments sont détaillés dans le *Règlement du monitorat* et les directives internes relatives à la protection de l'intégrité.

### Amélioration continue et gestion des risques

Le CPV inscrit l'amélioration continue et la gestion des risques au cœur de sa gouvernance éducative et organisationnelle. Conformément aux normes ISO 31000 et ONR 49000, il identifie et analyse régulièrement les risques liés à la sécurité, à l'intégrité, à la gouvernance, aux finances ou à la réputation, puis met en place les mesures de prévention et de formation nécessaires.

Les protocoles, les outils de signalement et les procédures d'urgence sont appliqués au quotidien, et chaque situation sensible fait l'objet d'une analyse a posteriori permettant de vérifier l'efficacité des mesures en place. Ces retours d'expérience alimentent l'actualisation des formations, l'ajustement des pratiques et l'amélioration des outils internes.

Un registre institutionnel des risques, tenu à jour par la direction en concertation avec l'équipe professionnelle et le comité, répertorie les risques majeurs et les plans d'action associés. Un rapport annuel présente les évolutions observées, les incidents traités et les mesures correctives mises en œuvre.

En adoptant une démarche continue d'anticipation, de prévention, d'analyse et d'ajustement, le CPV garantit un cadre éducatif et formatif sûr, cohérent et durable. La protection de l'intégrité et la sécurité des personnes constituent ainsi la finalité même de son action.

### Perspectives 2026-2028

Le projet socio-éducatif et socio-andragogique du CPV s'inscrit dans une dynamique d'évolution continue, nourrie par l'expérience du terrain, les besoins des publics et les transformations de la société.

Pour la période 2026-2028, le CPV souhaite à la fois rallumer la magie des camps et ancrer durablement son action dans les enjeux éducatifs, sociaux et écologiques contemporains. L'année 2026, marquant le 60e anniversaire de l'association, symbolisera ce renouveau : une mise en lumière du sens profond des camps, de leur simplicité et de leur puissance éducative.

Dans cet esprit de transmission et de cohérence, le CPV renouvelle sa promesse éducative : offrir des espaces où l'enfant peut être véritablement enfant, où les jeunes adultes peuvent se former et s'engager, et où les équipes évoluent dans une dynamique collective fondée sur le respect, la participation et l'inclusion.



### **Rallumer la magie des camps**

Le CPV souhaite renouer avec l'essence même des camps de vacances : offrir aux enfants un espace où ils et elles peuvent simplement être des enfants. Un lieu où l'on rit, où l'on joue, où l'on rêve, où la nature nourrit l'imaginaire et où la vie collective rappelle la joie simple d'être ensemble.

Cette orientation redonne toute sa place au jeu libre, à la créativité spontanée, à la simplicité et à l'humilité qui caractérisent l'esprit des camps.

**L'objectif est que chaque séjour demeure un moment lumineux, sûr et profondément humain.**

Elle constitue le fil rouge du 60e anniversaire, **rallumer la magie des camps** en préservant et en transmettant ce qui fait la force du CPV : une expérience joyeuse, authentique, humble et véritablement formatrice.

### **Consolider le monitorat et le centre de formation, et renforcer le rayonnement du CPV**

Le CPV poursuivra l'intégration complète du monitorat dans son dispositif éducatif afin que la formation des moniteur-trices soit pleinement reconnue comme une mission fondamentale. Le Parcours Interne Moniteur-trices (PIM) sera consolidé pour offrir un chemin de progression clair et valorisant, garantissant une montée en compétences cohérente avec les exigences du terrain.

L'association développera en parallèle ses collaborations avec les institutions cantonales, les réseaux associatifs et les milieux de la jeunesse afin de renforcer la reconnaissance externe de son centre de formation.

**L'objectif est de positionner le CPV comme un acteur crédible et incontournable de la formation non formelle, tout en préservant l'esprit solidaire et bénévole qui en constitue la singularité.**

### **Renforcer l'accessibilité et l'inclusion**

Le CPV renforcera son engagement en faveur d'une accessibilité réelle pour toutes les familles, quelles que soient leurs ressources ou leurs situations de vie. Les dispositifs d'aide financière et les partenariats sociaux seront consolidés pour garantir que chaque enfant puisse vivre un séjour.

L'association développera également ses capacités d'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP). Lorsque nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en collaboration avec les familles et les professionnel·les du réseau afin d'assurer un accompagnement adapté, sécurisant et inclusif.

**L'objectif est de favoriser une participation pleine et active de chacun·e, dans un cadre qui valorise la diversité et garantit l'égalité des chances.**



### **Renforcer la gouvernance participative et la cohésion interne**

Le CPV poursuivra le développement d'une gouvernance associative fondée sur la confiance, la consultation et la coresponsabilité. Inspirée des modèles de gouvernance évolutive, cette démarche vise à associer les collaborateur·trices, les formateur·trices, les moniteur·trices et les membres du comité aux réflexions et aux décisions structurantes de l'association.

**L'objectif est de consolider une dynamique interne où l'information circule, où chacun·e peut contribuer selon son rôle et son expertise, et où la cohérence entre les valeurs institutionnelles et les pratiques quotidiennes se renforce en continu.**

### **Développer une écologie éducative cohérente**

Le CPV intégrera de manière transversale une écologie éducative fondée sur la simplicité, la sobriété et le respect du vivant. La nature, omniprésente dans les séjours, sera considérée comme un terrain d'apprentissage privilégié : observation, jeu, exploration, compréhension des écosystèmes, gestes responsables.

Cette démarche écologique, inscrite aussi bien dans le fonctionnement institutionnel que dans les pratiques pédagogiques, vise à accompagner enfants, adolescent·es et moniteur·trices vers une conscience accrue de leur impact et de leur interdépendance avec l'environnement.

**L'objectif est de faire du CPV un acteur engagé et cohérent dans la transition écologique, tout en restant fidèle à l'esprit des camps.**

## **Documents associés**

### **Documents cadres institutionnels**

- Statuts de l'association
- Projet institutionnel
- Règlements, directives et procédures en vigueur
- Guide des moniteur·trices
- Projet organisationnel de séjour
- Plateforme de signalements confidentiel Trusty : <https://camps.trusty.report>

## **Validité du document**

Le présent document a été adopté par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2026, sur proposition de la direction, après avoir été soumis en consultation auprès du comité et de l'équipe professionnelle.

Il est valable pour la période 2026-2028 et s'inscrit dans le cycle stratégique quadriennal du CPV.

Il sera évalué à la fin de la période pour en mesurer l'application et la pertinence, puis révisé.